

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
n° 2017-05 du 10 avril 2017**

**Objet : Vote du Budget primitif 2017 du service d'Assainissement.**

L'an deux mil dix sept, le 10 avril, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT PRIEST LIGOURE (Haute Vienne)**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DELOMENIE Bernard, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2017.

Nombre de conseillers municipaux :  
en exercice : 15 présents : 10 votants : 10 + 3 pouvoirs = 13

**PRESENTS** : Mmes et MM. : DELOMENIE. COSTA. FAYE. FOURVEL. CUILLERDIER. LEBRAUD. BORIE. BAZUEL. GIBERT. PASCOT.

**ABSENTS (excusés)** : Mme BUREAU (donne pouvoir de voter en son nom à M. DELOMENIE) ;  
Mme DANGLA GENDREAU (donne pouvoir de voter en son nom à Mme PASCOT) ;  
M. BESOGNE (donne pouvoir de voter en son nom à M. FAYE) ; Mme BLANCHER et M. RACAPE.

Monsieur Simon CUILLERDIER a été élu secrétaire.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire reprend la présidence et présente au Conseil Municipal le budget primitif de l'année 2017 du service d'assainissement dont les dépenses et les recettes s'équilibrent comme indiqué ci-dessous :



- **Section de fonctionnement :**  
Dépenses : 14 769 €  
Recettes : 14 769 €
- **Section d'investissement :**  
Dépenses : 262 747 €  
Recettes : 262 747 €

Cet exposé entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote de : **13 pour**, unanimité des votants :

- **APPROUVE le budget primitif 2017 du service d'assainissement.**

Fait et délibéré en Mairie,  
les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

B. DELOMENIE.